

LA QUERELLE GLOZÉLIENNE

On lira plus loin un nouvel article du docteur Morlet signalant la découverte d'un autre « habitat glozélien » à proximité du village de Puyravel, dans la commune de Ferrières-sur-Sichon. La semaine dernière, déjà, le docteur Morlet entretenait nos lecteurs des trouvailles faites au village voisin de « Chez Guerrier », dans la commune du Mayet-de-Montagne. On ne saurait méconnaître l'intérêt de ces fouilles : si, en effet, elles mettent au jour des objets véritablement préhistoriques, il s'ensuit, comme l'écrivait le docteur Morlet, que Glozel « n'est plus isolé ». Le champ des Fradin ferait partie de tout un ensemble dont le sous-sol abonde en vestiges millénaires, et ce serait là un argument très fort en faveur des glozéliens.

D'autre part, le docteur Morlet s'est empressé de réfuter les conclusions du rapport de M. Champion, que *L'Illustration* a résumées. Notre souci d'objectivité nous fait un devoir d'enregistrer aussi cette réfutation, en négligeant toutefois la part de polémique personnelle qu'elle contient : c'est d'ailleurs une caractéristique de ce débat sur Glozel que presque tous ceux qui y prennent part, dans l'un comme dans l'autre camp, échangent des épithètes qui n'ont rien à voir avec la sérénité d'une discussion scientifique.

Le docteur Morlet reproche d'abord à M. Champion l'inexactitude des schémas qu'il a utilisés pour sa démonstration. Il ajoute : « Mais M. Champion a peut-être une excuse : à part quelques rares objets que je lui ai laissés un instant en mains, il n'a pas examiné les pièces du musée. Il les dessinait rapidement pour l'inventaire et les inscrivait sur ses fiches, voilà tout. »

Le défenseur de Glozel conteste ensuite qu'il existe aucune perforation parfaitement cylindrique. Les cônes de préparation, obtenus par percussion à l'aide d'un burin de silex ou de roche volcanique, sont, affirme-t-il, pareils des deux côtés. Les « traînées faites par l'outil » ne se voient pas sur une seule face, mais sur les deux. De plus, les perforations n'ont jamais la même dimension, comme cela se fût produit si l'on s'était servi de mèche en acier.

En ce qui concerne les gravures sur galets, le docteur Morlet invoque le témoignage de très grands artistes modernes, non préhistoriens, qui les ont qualifiées de « véritables chefs-d'œuvre » et observe qu'il ne peut s'agir de « copies de choses connues », puisqu'on ne possède rien de semblable. Il affirme aussi que l'incision varie pour chacun des traits, dont quelques-uns ne peuvent être distingués qu'à la loupe. L'absence de patine n'est pas davantage, à ses yeux, un argument, car on la relève sur certains objets non contestés du musée de Saint-Germain comme la tête de renne du n° 8175 ou le dessin, représentant sans doute un poisson, du n° 60.072 : le schiste ne contenant pas de sels de fer ne se patine que très rarement. Les rayures parallèles des haches polies proviennent non d'une râpe métallique, mais de polissoirs de grès grossier dont les grains gardaient forcément le même écartement. Contre M. Champion, le docteur Morlet produit, en outre, d'autres témoignages, l'un du docteur S. Chauvet, assurant que les harpons de Glozel, bien loin d'être « stupides et inutilisables », constituent, au contraire, un sérieux perfectionnement sur l'ensemble de leurs devanciers, l'autre, de M. Boule, antiglozélien déclaré, reconnaissant que certains ossements de l'âge du renne sont à peine fossilisés. La résistance des pièces de céramique si peu cuites n'a rien d'étonnant, puisqu'il en va de même pour les tablettes de Crète et de Mésopotamie, qui se présentent sous le même substratum et avec le même aspect. Enfin, plusieurs des empreintes de mains, à l'encontre de ce qu'avance M. Champion, seraient absolument nettes et sans retouches.

Après avoir ainsi exposé la contre-argumentation du docteur Morlet, on ne peut s'empêcher d'observer qu'elle ne constitue pas, généralement, une interprétation différente des mêmes faits, mais une négation de ces faits eux-mêmes. De M. Champion ou du docteur Morlet, lequel, toutefois, a *vu exactement* les objets de Glozel ? Il ne devrait pas être bien difficile de les départager, tout au moins sur la matérialité de certaines constatations, comme de savoir si les perforations sont oui ou non de même dimension et si leurs cônes figurent sur un seul ou sur les deux côtés des galets, si les traits des gravures offrent ou non une régularité d'incision, ou si les empreintes de mains sont ou non brouillées.

Cependant, la commission dite des monuments préhistoriques, qui se tient périodiquement à la direction générale des beaux-arts, s'est occupée de Glozel. Réunie le 28 janvier sous la présidence de M. Dislère, président de section honoraire au Conseil d'Etat, elle a, à l'unanimité *moins une voix*, voté une résolution ainsi conçue : « La commission, considérant que le gisement de Glozel ne lui paraît présenter aucun caractère préhistorique, propose au ministre de ne pas maintenir le classement actuellement en instance. » Parmi les présents, il y avait à M. M. Boule, l'abbé Breuil, Capitan, Camille Jullian, Salomon Reinach, etc. D'après le texte même de la motion votée il semble que M. Salomon Reinach soit celui qui n'ait pu se rallier à l'unanimité de ses collègues. Mais les glozéliens, comme M. Loth et le docteur Morlet, qui a écrit depuis plusieurs semaines une lettre en ce sens

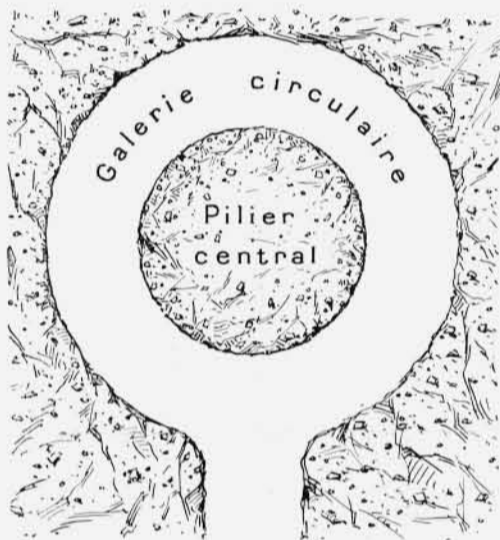
au ministre de l'Instruction publique, sont aussi les premiers à réclamer le déclassement de Glozel. Sur ce point, les deux partis seraient donc d'accord. Le fait est trop rare pour ne pas être relevé. — R. DE B.

UN AUTRE HABITAT GLOZÉLIEN

Il y a treize ans environ, en labourant un champ légèrement incliné, en flanc de coteau, à proximité du village de Puyravel (commune de Ferrières-sur-Sichon), M. Fournier vit le terrain s'enfoncer brusquement sous les pieds d'un des bœufs de l'attelage. Lorsqu'on eut dégagé l'animal, on aperçut un « trou profond » qu'on tenta d'explorer. Puis le propriétaire chercha à combler l'éboulement et il n'en fut plus question.

Cependant, comme on parlait beaucoup, ces temps-ci, de la galerie souterraine de la Goutte-Barnier que M. Guitet-Vauquelin venait de faire ouvrir et de celle de « Chez Guerrier » que son propriétaire, M. Gentil, est en train de déblayer sur ma demande, M. Léon Fradin-Rougères se souvint du « trou profond » de Puyravel. Le 19 janvier, il alla trouver le propriétaire et obtint l'autorisation de déblayer l'excavation. M. Fournier tint à aider lui-même M. Fradin-Rougères dans les fouilles qu'ils entreprirent avec un ouvrier.

Grâce à une tranchée longitudinale, ils arrivèrent à dégager, à deux mètres environ de profondeur, un orifice s'enfonçant en sape dans la colline. Dès que l'ouverture fut suffisante, M. Fradin-Rougères s'y glissa à plat ventre, en s'éclairant d'une lampe électrique. Il se trouva bientôt dans une galerie circulaire qu'il put suivre en entier et regagna la sortie du côté opposé, après avoir contourné une sorte de pilier central.



Coupe horizontale de la grotte artificielle de Puyravel.

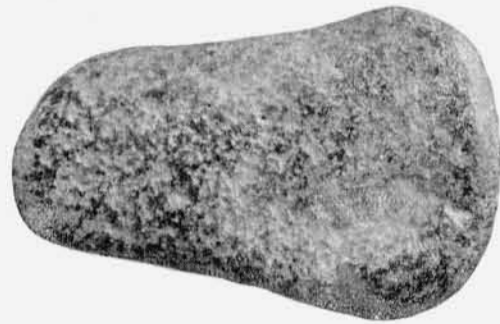
Au cours de la soirée, M. Mansier, instituteur à Ferrières, et plusieurs habitants de Puyravel vinrent aider les explorateurs. En creusant la tranchée qui devait conduire à l'excavation, ils recueillirent, à 1 m. 50 environ de profondeur, des morceaux de charbon de bois et des débris de briques grossières, friables et malléables, de teinte assez rouge.

Le lendemain, M. Luquet, du *Moniteur du Centre*, vint visiter la nouvelle découverte et effectua des recherches avec M. Fradin-Rougères. A l'entrée de la grotte, à peu près au même niveau que la veille, ils recueillirent de nouveaux débris de briques « qui sont, insiste M. Luquet, malléables lorsqu'on les découvre » et « des vestiges de poterie, noirs d'un côté et rouges de l'autre, ce qui semblerait le fait d'une mauvaise cuisson ». M. Fradin-Rougères continua d'agrandir le trou d'accès en piochant avec M. Joseph Baraud. C'est seulement le 22 janvier que je visitai la galerie.

Elle est creusée dans une sorte de roche désagrégée et friable, en voie de décomposition gréseuse. Elle affecte la forme circulaire de la Goutte-Barnier, mais ne possède pas, comme celle-ci, des galeries divergentes sur son pourtour. Elle présente comme dimensions : hauteur, 1 m. 30 ; largeur, 1 m. 20. Le bloc pierreux, formant le pilier central autour duquel a été pratiquée la galerie, mesure 8 mètres de circonférence. La voûte est approximativement taillée en plein cintre. Sur le sol se voit une couche irrégulière de pierres d'éboulis.

J'ai remarqué que les trouvailles de débris de charbon, de morceaux de briques et de poterie n'ont pas eu lieu au niveau inférieur de l'entrée, mais à 50 centimètres environ plus haut, à 1 m. 50 de la surface du sol, sur les côtés de la tranchée d'accès. Ces restes peuvent donc appartenir à une époque plus récente et à des terres de remblai.

Je conseillai à M. Fradin-Rougères d'examiner de près les pierrailles et les terres d'éboulis de l'intérieur



Petite hache en roche basaltique au tranchant poli.

de la grotte, ainsi que les couches noirâtres situées de chaque côté de l'entrée et pouvant appartenir à d'anciens foyers. A ce niveau il découvrit, le lendemain, un morceau d'ocre brune et un beau polissoir en grès fin, de forme allongée, dont les deux faces portent les marques de l'usure due au frottement.

Le 25, il recueillit, à 1 m. 50 environ de profondeur, dans les talus de la tranchée d'accès, des débris importants de poterie dont un morceau possède un rebord. Cette céramique est plus rouge et plus résistante que celle de Glozel.

Mais c'est seulement le 26 janvier qu'allait avoir lieu deux découvertes caractéristiques. Ce jour-là, M. Fradin-Rougères était accompagné de M. Mondière, instituteur-adjoint à Ferrières. Tous deux fouillant, côte à côte, les éboulis de la galerie jusqu'au roc primitif, remarquèrent à proximité du pilier central un galet allongé, de couleur noirâtre. En l'examinant à la lumière d'une lampe à acétylène, dont ils éclairaient le fond de la galerie, ils parvinrent à distinguer, sur une de ses faces, la tête et le cou d'un animal.

Enfin, explorant ensuite l'entrée de la grotte, ils retirèrent de la paroi du couloir d'accès une petite hache faite d'un galet roulé, choisi pour sa forme et dont le tranchant seul est poli.

Le même soir, M. Fradin-Rougères m'avertissait par téléphone et, le lendemain matin, je me rendis sur les lieux avec M. Mallat, membre correspondant des Antiquaires de France.

La petite hache, en roche basaltique, mesurant 6 cm. 3 de longueur, présente un bord tranchant de 4 millimètres, très régulièrement poli et arrondi. Elle n'a subi aucun autre travail.

Le galet gravé, de nature schisteuse, mesure 13 cm. 5 sur 4 dans sa plus grande largeur.

Sur une face se voit la tête d'un animal, avec un cou long et tendu, orné de traits à la partie supérieure, des oreilles rabattues, un front légèrement bombé, un museau fortement allongé et en partie recourbé. Cette sorte d'incursion se rencontre chez l'élan. L'animal ne portant aucune ramure, il peut s'agir d'une femelle. Mais peut-être faut-il simplement y voir un équidé, au museau plus allongé que d'ordinaire ? Néanmoins, la longueur et la gracilité du cou militent également en faveur de l'élan.

En bas de la gravure se voient trois caractères alphabétiques semblables à ceux de Glozel, et sur l'autre face, trois signes assez superficiellement gravés.

Après la découverte de ces deux pièces, dont l'une fut mise au jour à l'intérieur même de la galerie, il nous paraît que la grotte artificielle de Puyravel peut être considérée comme l'habitat d'une tribu glozélienne. Les tessons de céramique recueillis à l'entrée de la grotte, mais au-dessus du niveau de son aire, pourraient être les débris de la poterie usuelle de ces peuplades, alors que les vases de Glozel, plus ornés et moins cuits, sont votifs et destinés au culte des morts. Cependant, on ne saurait l'affirmer, tout en espérant que l'exploration de nombreuses galeries souterraines, connues dans la région, fournira un jour de nouvelles pièces capables d'apporter la solution de ce problème.

D^r A. MORLET.



Galet gravé d'une représentation animale (femelle d'élan ou équidé), trouvé, le 26 janvier, dans la grotte de Puyravel